

Delémont, le 8 mai 2025

## Concours d'idées pour apprenties dessinatrices et apprentis dessinateurs orientation bâtiment

Édition 2025 :  
Abri couvert du Carré village au Noirmont

# Rapport du jury

## 1. Généralités

---

Conformément au mandat confié par Lignum Jura et au règlement annexé, le jury a siégé le 7 mai 2025 à Delémont, dans la bibliothèque du bâtiment de la Division artisanale du CEJEF.

Il était composé de Madame et Messieurs :

1. **Jean-Marc Heusler**, président de Lignum Jura, président du jury,
2. **André Tellenbach**, président de Lignum Jura bernois,
3. **José Oppliger**, menuisier, membre du comité de Lignum Jura et conseiller communal au Noirmont,
4. **Amandine Miserez**, conseillère communale au Noirmont,
5. **Matthieu Butillon**, conseiller communal au Noirmont,
6. **Yves Guignard**, artiste et docteur en histoire de l'art.

Le jury a relevé l'excellente qualité des plans et des maquettes présentés. Il remercie les 28 participants pour la qualité de leur travail.

## 2. Participant-e-s et projets en lice

---

Le jury a examiné les **22 projets** reçus selon la liste ci-dessous :

### N° 1 Mon Marché

Marine Buchs



### N° 2 Panora-Mix

Louis Saucy



### N° 3 Noma

Mélissa Giovannini



### N° 4 Krytý

Marek Heyer



### N° 5 Le Cabarmont

Matteo Reber et Lisa Stoller



### N° 6 Er Bucône

Tommaso Diaz et Ben Haefeli



### N° 7 Le Clin d'oeil

Alissa Lüthi



### N° 8 Le Grand Huit

Robin Schaffter



### N° 9 Retour aux sources

Elodie Plumey



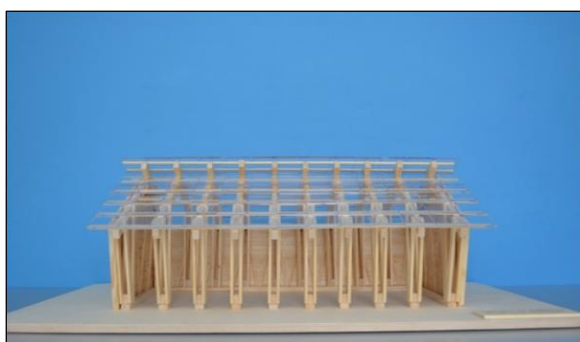
### N° 10 Trigonoforum

Thomas Siegenthaler



### N° 11 Chamber of Reflection

Noé Waeber et Lilian Steiner



### N° 12 Le Franche-couvert

Camille Hostettler



**N° 13 Abri couvert Le Noirmont**  
Carla Guerra Esteves et Steeve Kiener



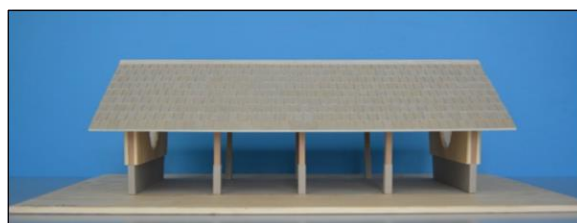
**N° 14 L'Ecrin du Marché**  
Martine Pedrocchi



**N° 15 La cabane**  
Alexandre Mérillat et Niels Maeder



**N° 16 Couvert Ouvert**  
Roman Tschan



**N° 17 Sous les aiguilles**  
Nina Baranski



**N° 18 Le Cou Vert du Noirmont**  
Lisa Perrin et Thibault Fleury



**N° 19 L'écrin de bois**  
Omid Shams



**N° 20 A'FAH**  
Morgan Plumey



**No 21 L'Abri des Poilies**  
Thibaud Lab



**No 22 La vague**  
Flavio Mezzi



### 3. Distinctions

---

Pour ses choix, le jury a pris en considération les objectifs suivants, en application du règlement du concours annexé.

Le but du concours est de promouvoir la construction en bois. Par conséquent, les qualités architecturales et la possibilité de réaliser un projet, sous l'angle de l'utilisation du bois suisse, ont été décisifs.

L'objectif de l'abri couvert est d'accueillir des manifestations diverses (petit marché, stand, spectacle, etc.) tout en étant en adéquation avec le site. Le jury a donc privilégié les projets qui assumeraient le mieux ces fonctions et se marieraient le mieux avec et dans le site.

L'ouverture est un thème délicat. D'une part, les fonctions appellent une ouverture favorable aux échanges entre les personnes ; d'autre part l'ouverture ne doit pas favoriser le passage du vent et de la pluie. Le jury a choisi les projets qui semblent résoudre au mieux cette équation.

Dans le même esprit, le jury a cherché à privilégier le style (qui est important), aux dépens de l'ornement (qui n'est pas important).

Enfin, le jury a privilégié les projets dont la structure est correcte du point de vue de l'ingénierie (statique par exemple) et dont l'aspect visuel intérieur sera agréable pour les utilisateurs.

Au terme de ses délibérations, le jury :

- Constate que l'ensemble des participants ont effectué un travail remarquable et de qualité, en y mettant du cœur et de la passion. De nombreuses maquettes sont magnifiques. Ils sont tous félicités.
- Attribue une indemnité de 100 francs à chaque projet afin d'indemniser partiellement les frais d'établissement des documents et des maquettes. Les projets lauréats reçoivent cependant un prix supérieur (voir ci-après).

Le règlement comprend la disposition suivante : « En cas de réalisation d'un objet, les apprentis auteurs de ce projet retenu par la commune cèdent les droits d'auteur (propriété intellectuelle) à la commune du Noirmont pour le montant compris entre 500 et 2'000 fr. (à décider par le jury). »



Le jury constate qu'au stade des résultats du concours, il n'y a pas de projet à disposition de la commune en vue d'une réalisation immédiate. D'une part, le choix sera politique et donc effectué avec l'aval de la population. D'autre part, il est probable que les autorités communales estimeront que les éléments intéressants sont présentés par plusieurs projets, ce qui amènerait peut-être finalement un projet final « mixte ».

Par conséquent, le jury décide que la commune acquerra les droits d'auteurs pour un montant de 500 fr. par projet, pour tout ou partie du projet. Ainsi, par exemple, si le projet final est une combinaison de deux projets ayant participé au concours, la commune paiera 500 frs par projet à chacun des auteurs, soit 1'000 frs.

Le jury confirme au maître d'ouvrage que les propositions sont très intéressantes.

## Projets primés :

### Premier prix (700 francs)

#### N° 17 Sous les aiguilles

Nina Baranski



L'auteure indique avec justesse que le bois est plus qu'un matériau, il est l'âme de la structure. L'abri offre une dimension humaine et sensorielle unique. L'auteure a souhaité répondre à l'ambition de construire en harmonie avec la nature, aujourd'hui et pour demain.



Le jury apprécie la beauté de cet objet. La stabilité des structures proposée fonctionne. Le projet est innovant, malgré l'aspect a priori traditionnel de la construction. L'originalité est la structure jugée généreuse, expressive par des sommiers disposés en losange et intégrée.

## **Deuxième prix (500 francs)**

### **No 14 L'Ecrin du Marché**

**Martine Peddrochi**



L'auteure privilégie la structure porteuse en poutres à treillis en vue d'une efficacité constructive et pour assumer la robustesse et la stabilité des grandes portées. Elle propose des panneaux pour les surfaces, car elles sont grandes et offrent une identité au bâtiment.

Le jury apprécie la forme simple, sobre et universelle du projet. Les parois sont un habillage élégant. La structure étant cachée derrière les parois, elle permet le stockage de matériel. C'est le seul projet présentant cet avantage.

## **Troisième prix (400 francs)**

### **N° 10 Trigonoforum**

**Thomas Siegenthaler**



L'auteur propose le triangle comme base d'un projet qui s'intègre au mieux dans le tissu bâti. Cette structure permet un espace modulable et convivial. La toiture à deux pans respecte l'harmonie du lieu. Le projet à la fois moderne et sobre.

Le jury apprécie la beauté de cet objet, notamment par la forte expressivité de la toiture inversée. Le geste structurel est élégant. Ce projet possible en bois équarri, monté sur place, donc avec un coût abordable.

### **Quatrième prix ex æquo (300 francs)**

#### **N° 3 Noma**

**Mélissa Giovannini**



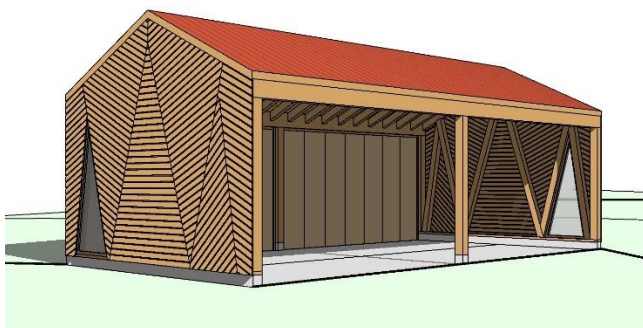
L'auteure applique le principe de rectangle d'or (environ 1,618) pour des raisons esthétiques. Le projet se veut simple et fonctionnel. La structure de la charpente l'est également, ainsi que la toiture à deux pans inversés.

Le jury apprécie la simplicité, la sobriété et l'originalité de la construction, ainsi que le système de planches proposé. Par rapport au besoin, le projet est trop petit (8 m au lieu de 12 m), mais peut être modifié.

### **Quatrième prix ex æquo (300 francs)**

#### **N° 18 Le Cou Vert du Noirmont**

**Lisa Perrin et Thibaut Fleury**



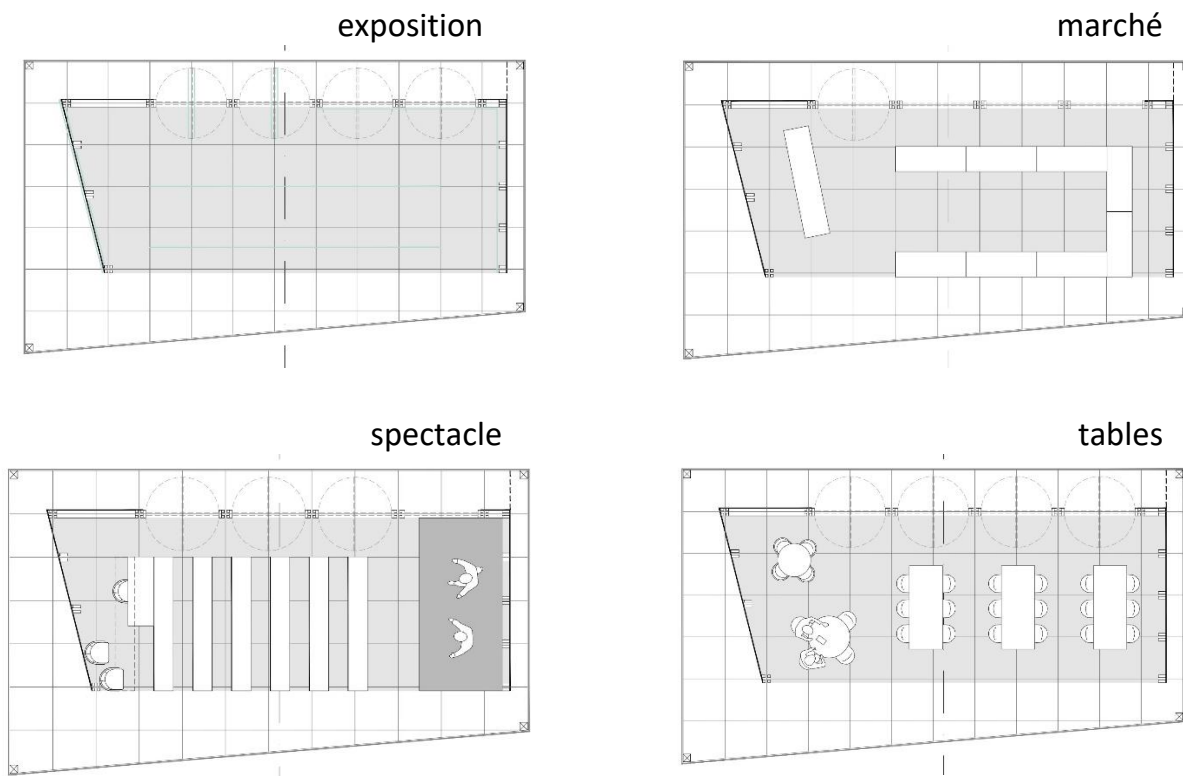
Le projet s'articule sur des poteaux posés en biais dans les façades. Les structures sont aussi les finitions, dans un esprit de liberté et d'ouverture de l'espace.

Le jury apprécie particulièrement les façades en forme de grilles permettant l'apport de lumière, l'originalité et la simplicité du projet.

Ce projet privilégie l'utilisation du bois.



Sans octroyer de prix, le jury a apprécié la réflexion avancée du projet n° 9 « Retour aux sources » d'Elodie Plumey, qui a présenté sur plan les affectations souhaitées :



### Les membres du jury :

Jean-Marc Heusler

André Tellenbach

Yves Guignard

Matthieu Butillon

Amandine Miserez

José Oppliger